



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22018

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2025, le règlement suivant :

RCA25 22018 : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (dossier 1255650019)

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, sauf pour les sections II, III, IV et VI du chapitre II qui entrent en vigueur le 1^{er} mai 2026, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 10 décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude